

Monsieur le Recteur,

Le jeudi 23 juin s'est déroulée l'épreuve écrite de français dans le cadre du Diplôme National du Brevet, et dont la correction est prévue les 27 et 28 juin.

La section académique est déjà intervenue les années précédentes pour rappeler les demandes de nos collègues professeurs de Lettres, convoqués pour corriger les travaux de 45 candidats, à savoir en réalité 90 copies distinctes qui représentent un travail d'une durée de 3H, alors que la durée des deux autres épreuves écrites est de 2H (note de service n° 2012-029 du 24-2-2012). Cette différence notable est notamment liée au fait qu'il est attendu de chaque candidat, pour la seconde partie (rédaction), « un texte correct et cohérent, d'une longueur de deux pages au moins ».

Avec nos collègues très attachés à la qualité de leur travail, qui interviennent pourtant en ce sens depuis plusieurs années lors des réunions d'harmonisation, nous renouvelons notre souhait de voir convoqués un plus grand nombre de professeurs de façon à réduire le nombre de copies d'un tiers.

En effet, sur le terrain, la possibilité de saisir les notes le second jour des corrections n'est pas satisfaisante, d'autant que bon nombre de chefs de centre préconisent encore fortement d'effectuer cette saisie à la fin de la première journée pour des raisons d'organisation, ne laissant de fait pas d'autres choix aux collègues de finir rapidement.

Pour la session 2016, et dans l'attente d'une session 2017 qui sera organisée avec le même temps imparti aux élèves (note de service n° 2016-063 du 6-4-2016), nous souhaiterions que soit offerte aux correcteurs la possibilité de quitter le centre de correction avec les copies, comme cela s'est fait très longtemps, ce qui serait un gage de la confiance faite aux professionnels et à leur expertise.

Enfin nous rappelons qu'un préavis de grève a été déposé au niveau national dans le cadre de la lutte contre la réforme du collège, et couvre l'ensemble des personnels convoqués.